

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DU CENTRE HOSPITALIER DE FREJUS ST RAPHAËL
RECOIT LA TAXE D'APPRENTISSAGE
AU TITRE DES CATEGORIES A ET B



EN VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE,
VOUS CONTRIBUEZ A ASSURER L'AVENIR DE NOS JEUNES
ET A FORMER
LES INFIRMIER(E)S ET AIDE SOIGNANT(E)S DE DEMAIN

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Fréjus/St-Raphaël, est agréé pour assurer la formation initiale, préparatoire et continue, dans le domaine sanitaire et social .

Ainsi les jeunes de la région peuvent se former sur place.

L'Institut de Fréjus/St-Raphaël est une structure de capacité moyenne permettant un suivi au plus près de l' étudiant infirmier et de l'élève aide soignant.

L'équipe pédagogique est dynamique et la qualité de l'enseignement est leur priorité.

Un échange constant entre les professionnels de l'institut, du centre hospitalier et des structures sanitaires publiques et privées, contribue au développement de l'apprentissage .

Chaque année, de nombreux(ses) infirmier(e)s et aide soignant(e)s diplômés intègrent les postes vacants des établissements de santé de la région.



La taxe d'apprentissage permet :

- d'équiper les salles de cours en matériel pédagogique (ordinateurs et vidéo projecteurs, matériel de salles de pratiques)
- l'achat d'ouvrages et de périodiques scientifiques et infirmiers
- les déplacements dans les centres hospitaliers universitaires pour former les futurs professionnels aux nouvelles technologies

